



RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE
Département de l'intérieur et de la mobilité

Service de surveillance des communes

Service de surveillance
des communes
Rue des Gazomètres 7
Case postale 36
1211 Genève 8

N°réf. : GZU/CGU/1070/09

PR-699

Reçu le: 18 JAN. 2010
Objet: LA 001
Département:
A traiter par:
Opport:

Monsieur le Maire
de la Ville de Genève
Palais Eynard
Case postale 3983
1211 Genève

Diffusion

M. Pagani
Mme Salerno
MM. Tornare
Mugny
Maudet
Moret
Burri
Aegerter
Machereil
Mme Charollais
MM. Krebs
Lévrier
Zagato
Emeterio
Thierrin
Beuchat
Foex
Schweri
SCM
Service juridique
Dossiers et documentation
Mis

Genève, le 11 janvier 2010

Concerne : Délibération du 11 novembre 2009

Monsieur le Maire,

Nous vous informons que la délibération relative à

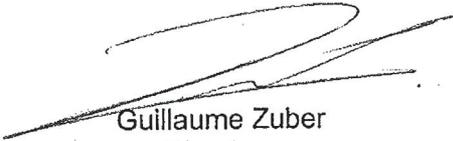
**un crédit de 96 116 F destiné à subventionner la troisième étape des travaux de
restauration de l'église Saint-Germain**

que nous avons soumise pour préavis aux services/départements concernés, a suscité la
remarque suivante :

*La dépense prévue devra être comptabilisée dans le compte des investissements
puis portée à l'actif du bilan de la Ville de Genève dans le patrimoine administratif.*

Le délai référendaire étant échu, nous classons cette délibération devenue exécutoire, en
application de l'article 66, alinéa 2, de la loi sur l'administration des communes.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de nos salutations distinguées.


Guillaume Zuber
Directeur

Copie pour information :

- Surveillance des communes, secteur des finances communales